

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS7258

présenté par

Mme Ferrari, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances, Mme Pires Beaune, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Dans l'année suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant le bilan de l'application de l'article 8 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021. Ce rapport étudie également l'opportunité, la faisabilité et le coût de la création d'une bonification des trimestres de bénévolat des sapeurs-pompiers pour la retraite.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à remettre un rapport au Parlement sur l'opportunité, la faisabilité et le coût de créer une bonification pour la retraite des trimestres de bénévolat des sapeurs-pompiers.